

## 1. Généralités

Gestion Administrative Services est la dénomination commerciale de la micro-entreprise d'Ingrid LAISNÉ, déclarée sous le numéro siret 983 018 797 00016, ci-après dénommée « le prestataire », qui a pour activité principale la gestion administrative à destination des entreprises et des particuliers, ci-après dénommé « le client ».

Le siège social est situé au 15 chemin des coteaux 65670 GAUSSAN.

## 2. Prestations de services

Toutes les prestations de services proposées par le prestataire sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommée CGV. Toute validation de devis ou signature de contrat de prestation implique l'adhésion pleine et entière, sans réserve, du client aux présentes CGV, qu'il déclare avoir lues et comprises.

## 3. Collaboration

Le prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément aux termes du devis et/ou du contrat signé avec le client.

Le client s'engage à fournir au prestataire, dans les délais établis, tous les documents, renseignements et informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations souscrites. De plus, le client certifie posséder les droits de propriétés intellectuelles et les autorisations administratives des pièces transmises au prestataire et exploitées dans le cadre de ses prestations de services.

Le client s'engage à n'utiliser les services du prestataire qu'à des fins strictement licites. Le prestataire se réserve le droit de refuser tous les travaux dont les intentions seraient contraires à l'honnêteté ou à la morale, selon ses propres convictions.

Les prestations du prestataire sont réalisées principalement dans les locaux de ce dernier. Ils peuvent être réalisés dans les locaux du client dans certaines circonstances. Dans ce cas, le client s'engage à mettre à disposition du prestataire, le matériel nécessaire à la bonne réalisation de la prestation contractualisée.

## 4. Devis et commandes

Le prestataire réalise ses devis à titre gracieux, sur simple demande et sans aucun engagement.

Afin de concrétiser sa commande, le client devra :

- Dans le cas d'une prestation ponctuelle : retourner le devis, incluant les CGV au verso, daté, signé et tamponné, portant la mention manuscrite « Bon pour accord ». Un acompte de 30 % du montant total du devis devra être versé. La prestation sera validée et pourra débiter à réception des documents et de l'acompte.
- Dans le cas d'une prestation récurrente sur une durée définie : retourner le devis, incluant les CGV au verso, daté, signé et tamponné, portant la mention manuscrite « Bon pour accord ». Un contrat de prestation sera alors signé précisant les modalités d'exécution de la prestation tout au long de la période contractualisée. Un acompte de 30 % du montant de la première facture du devis devra être versé. La prestation sera validée et pourra débiter à réception des documents et de l'acompte.

## 5. Délais de livraison

Le prestataire s'engage à proposer les délais les plus adaptés à la demande du client dans la mesure de ses disponibilités. Les délais de livraison lors de la signature du devis sont donnés à titre indicatif et le prestataire se réserve le droit de les modifier en cas de force majeure ou si le client a été retardé dans les transmissions des données, informations et documents nécessaires au prestataire pour la réalisation de ses prestations.

La non-exécution des prestations et les retards liés à un cas de force majeure ou à un retard du client dans les transmissions des données, informations et documents nécessaires au prestataire ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité du prestataire ni donner lieu à une indemnité quel que soit le préjudice résultant de ce retard ou de la non-exécution de la prestation.

Le client dispose d'un délai de trois jours ouvrés à compter de la date de réception des travaux pour émettre des réserves et réclamations par écrit ou par mail. Passé ce délai, les travaux seront réputés conformes à la commande et aucune réclamation ne sera admise.

## 6. Rétractation, annulation et résiliation

Dans le cas où la mission n'a pas encore débuté, un droit de rétractation est accepté dans la limite de cinq jours ouvrés à compter de la date de signature du devis confirmant la prestation. Le client devra avertir le prestataire par écrit, mail ou courrier.

Si l'acompte a déjà été versé, le prestataire s'engage à le restituer dans les plus brefs délais, sans pouvoir dépasser sept jours ouvrés.

Dans le cas où le client a demandé un début de prestation immédiat à la validation de celle-ci, il renonce au délai de rétractation ci-dessus mentionné.

Passé le délai de rétractation de cinq jours ouvrés, ci-dessus mentionné, et si la mission n'a toujours pas débuté, le client peut encore annuler la prestation par écrit, mail ou courrier. Dans ce cas, l'acompte versé par le client est acquis au prestataire et le client ne peut en demander le remboursement.

Dans le cas où la réalisation de la prestation a débuté, la résiliation du contrat est possible dans les conditions suivantes :

- Pour une prestation ponctuelle : le client s'engage à confirmer l'annulation par écrit, mail ou courrier avec accusé de réception. La part de la prestation déjà réalisée est alors due par le client, qui s'engage à régler le montant de la facture sans délai.
- Pour une prestation récurrente sur une durée définie : le client s'engage à confirmer l'annulation par écrit, mail ou courrier avec accusé de réception, avec un délai de prévenance d'un mois. Pour toute prestation mensuelle, le mois entamé est dû. Ainsi, si la résiliation est reçue par exemple le 15 mars, la prestation prendra fin le 30 avril suivant. Le client s'engage à régler la dernière facture sans délai.

Dans tous les cas, la rétractation, l'annulation et la résiliation ne seront effectives qu'après que le prestataire ait accusé la bonne réception de la demande du client par écrit, mail ou courrier.

## 7. Tarifs et modalités de règlement

Le prestataire établit ses tarifs sur devis et s'engage à les maintenir pour le client sur la durée du devis ou du contrat signé. Il se réserve le droit de modifier ses tarifs à chaque nouveau devis ou contrat.

Les tarifs seront majorés d'éventuels frais d'affranchissement, d'impression, de fournitures particulières demandées par le client. Ces frais particuliers entraîneront la demande d'une provision payable par le client au moment de la demande, que la demande intervienne au moment du devis ou après.

Si les prestations contractualisées sont réalisées en dehors des locaux du prestataire, ce dernier facturera au client des frais kilométriques selon le barème en vigueur au moment de la prestation.

Conformément à l'article 293B du code général des impôts, la TVA n'est pas applicable par le prestataire.

Les prestations réalisées par le prestataire sont payables à réception de la facture par chèque ou par virement bancaire dont le relevé d'identité bancaire est fourni sur la facture.

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, tout retard de paiement entraînera la facturation de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt légal majoré sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. En cas de retard de paiement, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros sera appliquée, conformément à l'article D.441-5 du code de commerce.

## 8. Responsabilité et confidentialité

De convention expresse entre les parties, le prestataire n'est soumis qu'à une obligation de moyens et sa responsabilité ne porte que sur le non-respect de cette obligation.

Les prestations du prestataire sont soumises à la discrétion professionnelle. Le prestataire s'engage à respecter la confidentialité avant, pendant et après la prestation, de toutes les informations et données portées à sa connaissance dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour préserver les documents et fichiers informatiques confiés par le client. Cependant, en raison des risques de détérioration liés à ce type de support, il appartient au client de se prémunir par tous les moyens à sa convenance, contre ces dommages. Le prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'erreurs commises par des tiers.

Le prestataire ne pourra être tenu pour responsable des incompatibilités informatiques dues aux versions de logiciels ou systèmes d'exploitation utilisés par le client.

## 9. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. A défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera porté devant le tribunal de Tarbes.